



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/16

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **Emploi de la substance / de la préparation**

*Vitrification*

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

MC-BAUCHEMIE Müller  
Am Kruppwald 2-8  
D-46238 Bottrop  
Tel.: +49(0)2041 101-0  
Fax.: +49(0)2041 101-400

MC-Chimie SARL  
8 Avenue Marchande  
F-57520 Grosbliederstroff  
Tel + 33 3 87 27 29 46  
Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG  
Siloring 8  
CH-5606 Dintikon  
Tel. +41 56 616 68 68  
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv  
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D  
Conservenstraat 25  
2235 Westmeerbeek  
Tel. +32 15 20 14 62  
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit  
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)  
Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

FR

(suite page 2)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Attention

- Mentions de danger

Aliphatisches Polyisocyanat  
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
diisocyanate d'hexaméthylène

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

**Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B**

(suite de la page 2)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· **Indications complémentaires:** EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

- **Description :** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.  
Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 28182-81-2	Aliphatisches Polyisocyanat Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	50-70%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥20-≤30%
CAS: 64742-95-6	Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336, EUH066	≥2,5-<10%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1	Carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	<1,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0000	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1;H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%

· **Indications complémentaires**

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.
- **après inhalation :** Transporter la personne à l'air frais, la tenir au chaud, la laisser se reposer ; en cas de difficultés respiratoires, une aide médicale est nécessaire.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux suffisamment longtemps (au moins 10 minutes) avec de l'eau aussi tiède que possible, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue.
- **après ingestion :** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Aide médicale nécessaire.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Mesures thérapeutiques : Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NOx)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :  
Acide cyanhydrique (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

FR

(suite page 5)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à un renouvellement suffisant de l'air et/ou à une aspiration dans les locaux de travail. En cas d'application par pulvérisation, une aspiration d'air est nécessaire.

Pour les produits solides : Éviter la formation et le dépôt de poussière.

Les valeurs limites d'exposition dans l'air mentionnées dans la section 8 doivent être contrôlées.

Sur les lieux de travail où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se former en concentrations plus élevées, il faut empêcher tout dépassement de la valeur limite d'hygiène du travail par une aspiration ciblée de l'air. Le mouvement d'air doit s'effectuer à l'écart des personnes.

Pour les produits contenant des solvants : Une protection contre les explosions est nécessaire.

Les mesures de protection individuelle décrites dans la section 8 doivent être respectées. Les mesures de protection requises lors de la manipulation d'isocyanates doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Tenir à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et appliquer une pommade de

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

#### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 5)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

protection de la peau. Conserver séparément les vêtements de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Protéger de la chaleur.  
Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient au sec et hermétiquement fermé. Vous trouverez dans notre fiche technique d'autres indications sur les conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance qualité.

· **Stockage :**  
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. Bien aérer les locaux de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite.

Température de stockage >5°C et <30°C

· **Indications concernant le stockage commun :**

Peut être stocké avec des matières dangereuses d'autres classes jusqu'à 200 kg.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

· **Classe de stockage :**

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

**CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène**

VLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m<sup>3</sup>, 0,02 ppm  
Valeur à long terme: 0,075 mg/m<sup>3</sup>, 0,01 ppm  
AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

· **DNEL**

**CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat**

Inhalatoire DNEL 0,5 mg/m<sup>3</sup> (Arb) (long term local)

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 6)

		1 mg/m <sup>3</sup> (kei) (acute local eff)
<b>CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>		
Dermique	DNEL	153,5 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	275 mg/m <sup>3</sup> (ArL)
<b>CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène</b>		
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m <sup>3</sup> (ArL)
<b>· PNEC</b>		
<b>CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat</b>		
PNEC aqua		12,7 µg/l (Daphnia magna) (marine)
PNEC		38,28 mg/l (kei) (STP)
<b>CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>		
PNEC		0,635 mg/l (Fri) 100 mg/l (Kla) 0,0635 mg/l (Mew)
PNEC		0,29 mg/kg dwt (Bod) 0,329 mg/kg dwt (Mee) 3,29 mg/kg dwt (Sue)
<b>CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène</b>		
PNEC		100 mg/l (Abw) 0,0199 mg/l (Mew) 0,199 mg/l (Eau douce)
PNEC		8884 mg/kg dwt (Bod) 4455 mg/kg dwt (Mee) 44551 mg/kg dwt (Sue)

#### · Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de

##### protection et d'hygiène :

Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Tenir à disposition un dispositif de rinçage des yeux.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Interdiction de conserver des aliments dans le local de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

##### · Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est nécessaire sur les postes de travail insuffisamment ventilés et en cas de traitement par pulvérisation. Il est recommandé d'utiliser un masque à air frais ou, pour les travaux de courte durée, des filtres combinés A2-P2 (EN529).

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 7)

Le cas échéant, d'autres recommandations relatives à la protection respiratoire figurent en annexe.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

An nicht ausreichend entlüfteten Arbeitsplätzen und bei Spritzverarbeitung Atemschutz erforderlich. Empfohlen werden Frischluftmaske oder für kurzzeitige Arbeiten Kombinationsfilter A2-P2.

Bei Überempfindlichkeit der Atemwege und der Haut (Asthma, chronische Bronchitis, chronische Hautleiden) wird der Umgang mit dem Produkt abgeraten.

· **Protection des mains :**

Matériaux appropriés pour les gants de protection ; EN 374 :

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur  $\geq 0,5\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur  $\geq 0,4\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Recommandation : éliminer les gants contaminés.

Bedingt geeignete Materialien für Schutzhandschuhe; EN 374-3:

Nitrilkautschuk - NBR: Dicke  $\geq 0,35\text{mm}$

Nur als Spritzschutz geeignet. Nur bei kurzzeitiger Einwirkung geeignet. Bei Kontamination sind die Schutzhandschuhe sofort zu wechseln.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur  $\geq 0,5\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur  $\geq 0,4\text{mm}$  ; temps de rupture  $\geq 480\text{min}$ .

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de pénétration  $\geq 480\text{min}$ .

· **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection/un écran facial.

· **Protection du corps :**

Porter des vêtements de protection appropriés.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité cutanée.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Couleur :**

incolore

· **Odeur :**

De type solvanté

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 8)

· <b>Point de fusion :</b>	non déterminé
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	140 °C (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>inférieure :</b>	1,5 Vol % (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· <b>supérieure :</b>	7 Vol % (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· <b>Point d'éclair :</b>	48 °C (DIN 51755)
· <b>Température d'inflammation :</b>	315 °C (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· <b>pH</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	
· <b>Viscosité cinématique à 20 °C</b>	15 s (DIN 53211/4)
· <b>dynamique :</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	hydrolysé
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	4,9 hPa (CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,07 g/cm <sup>3</sup>

#### 9.2 Autres informations

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.

#### Informations concernant les classes de danger physique

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 9)

- |   |              |
|---|--------------|
| · <b>Matières solides comburantes</b>                     | <i>néant</i> |
| · <b>Peroxydes organiques</b>                             | <i>néant</i> |
| · <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b> | <i>néant</i> |
| · <b>Explosibles désensibilisés</b>                       | <i>néant</i> |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Réaction aux amines*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** *Nocif par inhalation.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat**

Oral LD50 >2500 mg/kg (Ratte) (OECD 423)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte) (OECD 402)

**CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Oral LD50 8500 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

**CAS: 108-32-7 Carbonate de propylène**

Oral LD50 >5000 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (rbt)

**CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène**

Oral LD50 738 mg/kg (Ratte)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

*Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **des yeux :**

*Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Sensibilisation :**

*Peut provoquer une allergie cutanée.*

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

#### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 10)

- **Mutagenicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

#### CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

ErC10/72h 370 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

ErC50/72h >1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

#### CAS: 108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h 134 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

161 mg/l (Pimephales promelas)

EC50 >1000 mg/l (BEL)

EC50/48h >500 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 47,5 mg/l (Ory)

EC50/3d >1000 mg/l (Selenastrum capricornutum)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** *Non applicable.*

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 11)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

FR

(suite page 13)



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 12)

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)
· IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (2-Methoxy-1-methyl ethyl acetate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	30
· No EMS :	F-E, S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

(suite page 14)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 13)

.	ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N. S. A. (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE), 3, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 15)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 15/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

### Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B

(suite de la page 14)

- **Phrases importantes**
  - H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
  - H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
  - H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
  - H315 *Provoque une irritation cutanée.*
  - H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
  - H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
  - H330 *Mortel par inhalation.*
  - H332 *Nocif par inhalation.*
  - H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
  - H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
  - H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
  - H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
  - EUH066 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*
  - EUH204 *Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.*

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

19.10.2021

42

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 16)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 16/16

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.05.2025

Révision: 03.05.2025

Numéro de version 43 (remplace la version 42)

**Nom du produit MC-DUR TopSpeed M - Komponente B**

(suite de la page 15)

*Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1*

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

*Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

**\* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente**

FR